

Voiture de tourisme jeu de construction	Marque SWISS BUGGY	1500 / 45	Fiche d'homologation n° CH 0722 02
--	-----------------------	-----------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "1500/45" sur plaquette du constructeur  
 "SWISS BUGGY" à l'AR sur véhicule et sur plaquette du constructeur  
 à gauche à l'avant sur paroi intérieure

à l'avant, à gauche sur traverse  
 Numéro du châssis frappé \_\_\_\_\_  
 Signe d'identification du moteur frappé "H" ou "K" au centre en haut sur le bloc, devant No du châssis \_\_\_\_\_  
 Constructeur FAHRZEUGBAU AG, Otelfingen Importateur \_\_\_\_\_

<b>CHASSIS</b> Nombre d'essieux <u>2</u> Nombre de roues <u>4</u> Entraînement <u>arrière</u>	<b>MOTEUR</b> Genre <u>cyl. opposés</u> Temps <u>4</u>
Direction <u>à gauche</u> Assistance _____	Marque <u>VW</u> Carbur. <u>B</u>
Frein de service <u>hydr. 2-circuits, exp. int. sur toutes les roues</u>	Type <u>U ou K</u>
Frein auxiliaire <u>mécanique, exp. int.</u> Ralentisseur _____	Position <u>arrière</u> Nombre cyl. <u>4</u>
Frein stationn. <u>sur roues AR</u> Frein pr. rem. _____	Alésage <u>83</u> Course <u>69</u>
Transmission <u>mécanique synchronisée</u> Nombre vit. <u>4</u>	Cylindr. <u>1493</u> cm <sup>3</sup> CV-impôt <u>7,60</u>
Blocage differ. _____ Crochet rem. _____ Vitesse max. <u>135</u> km/h	CV-puiss. <u>45</u> (DIN) à <u>4000</u> t/m
<b>CARROSSERIE</b> Forme <u>ouverte avec capote</u> Nombre portes _____	Refroidissement <u>air</u>
_____ Toit ouvert _____	Bruit <u>80</u> dB (A) à <u>4000 *</u> t/m
Nombre de places : Total <u>4</u> ; AV <u>2</u> ; milieu _____ ; AR <u>2</u> ; Places debout _____	Amortissement bruit <u>2/pots type RESA</u> <u>300x160x115 mm</u>

<b>DIMENSIONS</b>	Vole	AV	AR	**)
Diam. braquage	G	<u>8,95</u>	DR	<u>8,45</u>
Empattement	<u>2000</u>	/ / / /		
	Dimensions ext.	Dimensions int.		
Longueur	<u>3180</u>	_____		
Largeur	<u>1700</u>	_____		
Hauteur	<u>1460</u>	_____		
Porte à faux	AV	<u>470</u>	_____	
	AR	<u>710</u>	_____	
	lat.	<u>-</u>	_____	

<b>POIDS</b>	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>220</u>	_____	<u>360</u>	<u>580</u>
	<u>80</u>	_____	<u>200</u>	<u>280</u>
Total	<u>300</u>	_____	<u>560</u>	<u>860</u>
Garantie fabr.	_____			<u>900</u>
Dimens. pneus	<u>165 SR 15 4PR</u>	<u>ER/70</u>	<u>VR 15 4PR</u>	_____
Charge p. essieu	<u>1040 (2,4)</u>	<u>1270 (2,2)</u>	_____	_____
<b>Variantes de pneus:</b>				
AV=	<u>185 HR 15 4PR 1230 (2,5)</u>	_____		
AR=	<u>GR/70 VR 15 4PR 1470 (2,4)</u>	_____		

## EQUIPEMENT

Equipement électrique 6/12 V.  
 Feux de route ELMA 170 F Avertisseur optique oui  
 Feux de croisement ELMA 170 F Feux de position ELMA 170 F  
 Feux de gabarit - Feux de brouillard -  
 Avertisseur BOSCH 5 0301 06 Niv. sonore 91 (dB/A)  
 Essuie-glace 2/électriques Lave-glace oui  
 Feux arrières R (E) Catadioptrés I (E)  
 Feux stop S1 (E) Feux de recul -  
 Eclair. plaque contr. au centre séparé Plaque forme haute/oblongue  
 Rétroviseur 1/intér.+ 1/à gauche Indic. vitesse km/h  
 Indic. direction clign. 4/disposition II  
 AV HELLA K12716 latér. - AR SWF K 33349  
 Avert. clign. - Lampes de travail -  
 Antivol: verrou de direction  
 Ceintures de sécurité: CH 7 07 AA 05

## INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION

Genre du véhicule Voiture de tourisme  
 Marque & type SWISS BUGGY 1500/45  
 Homologation n° CH 0722 02  
 Forme de la carr. ouvert avec capote  
 Places ass. : Total 4 (2 avant)  
 Poids à vide 580 Carburant B  
 Charge utile - CV 7,60  
 Poids total 900 Cylindrée 1493 cm<sup>3</sup>  
 Poids de l'ensemble -

REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc. homologué = 72.11.002

\*) Bruit: mesuré avec carénage (tapissé de matière mousse de chaque côté en bas par-dessus les cylindres).

Mesures des gaz d'échappement: CO 2,5 %

Déparasitage : B + 2 + 3.

\*\*) Variante des voies : AV = 1380 mm AR = 1440 mm (maximum)

voir fiche complémentaire I.

Lieu et date de l'expertise

Zurich, 30.11.72/9.1./5.2.73

La commission d'expertise

OK

Voiture de tourisme  
jeu de construction

Marque  
SWISS BUGGY

Type  
1500 / 45

Fiche d'homologation n°  
CH 0722 02

FICHE COMPLÉMENTAIRE I.

Directives de transformation:

1. Il y a lieu de procéder aux modifications du châssis selon les directives du 27.8.70 de la firme FAHRZEUGBAU AG, Otelfingen.
2. Il ne peut pas être utilisé un châssis ayant subi un accident pour une telle transformation.
3. Les directives évoquées sous chiffre 1 doivent être remises aux maisons effectuant de telles transformations, à l'intention des autorités d'admission compétentes.

Jeu de transformation livré par la firme FAHRZEUGBAU AG:

- carrosserie y compris le dispositif d'éclairage complet, selon fiche d'homologation, y compris le pare-brise
- supports de la carrosserie et fixation du réservoir de carburant
- avec capote, avec ou sans arceau de protection
- arceau de protection avec capote
- jantes et pneumatiques avant et arrière, selon fiche d'homologation
- sièges berceau de 380 mm de largeur intérieure
- courroies de sécurité, forme bretelles KANGOL CH 707E05 avec dispositif d'ancrage
- bavettes pare-boue pour l'arrière, selon art. 25, 5ème al. OCE
- dispositif d'échappement
- armatures complètes - extincteur - 2 miroirs rétroviseurs
- dégivreur pour véhicules avec parois latérales

Conditions:

1. Les véhicules ne peuvent pas être expertisés par des entreprises de la branche automobile, selon l'art. 82, al. 2 de l'OCE (mesures du niveau sonore, variantes des moteurs).
2. Les véhicules qui n'ont pas été transformés par la maison FAHRZEUGBAU AG, doivent être expertisés par les autorités cantonales compétentes avant et après le montage de la carrosserie
3. La maison procédant à la transformation doit fournir une garantie écrite concernant la bienfaisance du travail accompli aux autorités compétentes d'admission.